

L'ORDRE, LA MARCHE,

ET LES CÉRÉMONIES QUI S'OBSERVERONT

DANS LA FÊTE NATIONALE

Qui sera célébrée au Champ de Mars, *à l'occasion du* PACTE FÉDÉRATIF, *formé par toutes les Gardes Nationales & les Troupes de Ligne du Royaume, le 14 Juillet 1790, jour de l'Anniversaire de la prise de la* BASTILLE.

UNE Fête Nationale se prépare ; l'anniversaire de la journée du 14 Juillet 1789 va voir célébrer le plus majestueux, comme le plus imposant spectacle qui, jamais, ait été donné dans l'Univers.

25 millions d'hommes, devenus libres, vont ſe réunir par leurs repréſentans pour faire un Pacte Fédératif d'union, de patriotiſme, de civiſme; ils vont jurer, ſur l'autel de la liberté, de ſoutenir & de défendre la premiere Conſtitution d'un Empire que la Philoſophie ait dicté aux hommes, & qui, nous oſons l'aſſurer pour l'honneur de la France & de Paris en particulier, deviendra la Conſtitution de l'Univers.

Voici les détails de cette Fête, tels qu'ils ſeront exécutés.

« Meſſieurs les Députés ſont invités à ſe rendre à Paris, au plus tard, pour le douze Juillet. Dès qu'ils ſeront arrivés, ils voudront bien ſe préſenter à l'hôtel de la Mairie, au bureau de la Confédération, pour y faire vérifier leurs pouvoirs; ils y recevront une carte portant ces mots: *confédération nationale*. Les députés des diſtricts qui voudroient faire parvenir quelques obſervations, les adreſſeront à l'hôtel de la Mairie, ſous le couvert de M. le Maire de Paris, en diſtinguant leurs lettres par ces mots placés en tête, *Confédération Nationale*.

» La veille de la cérémonie, MM. les Députés ſeront invités, par une proclamation, à ſe raſſembler dans le lieu qui ſera déſigné. On y fera l'appel des Diſtricts, qui ſe réuniront, pour repréſenter leurs Départemens reſpectifs, d'où il réſultera quatre-vingt-trois Diviſions; chacune de ces Diviſions ſera diſtinguée par une banniere portant le nom de ſon Département. La Commune de Paris fera préparer à cet effet quatre-vingt-trois bannieres uniformes: elles ſeront portées à la cérémonie par MM. les

Députés, qui les déposeront, à leur retour, dans le Chef lieu de leurs Départemens, pour y servir de monument & de gage de la sainte alliance contractée par tous les François, pour y être portées dans les revues générales, & à la cérémonie du Pacte Fédératif, qui se renouvellera tous les ans, à la même époque, dans chaque Département.

« Cette époque demeurera fixée au 14 Juillet, jour mémorable auquel la France a reconquis sa liberté.

MM. les Députés des Troupes de ligne auront à leur tête une oriflamme, qui restera déposée dans la salle de l'Assemblée Nationale.

« Tous les Citoyens du Royaume voudront sans doute s'unir personnellement au Pacte auguste & solemnel, que la Nation va contracter. Ce sera le 14 Juillet, à l'heure précise de midi, que le signal de la cérémonie sera donné à Paris. La Commune de Paris invite toutes les Municipalités du Royaume, à rassembler le même jour, & à la même heure, leurs Communes respectives, conjointement avec les Troupes de ligne, qui se trouveront dans leurs arrondissemens, afin que le Pacte Fédératif soit prononcé de concert, & au même instant, par tous les Habitans, & dans toutes les parties de cet Empire ».

Le premier soin des Députés de la Commune de Paris a été de faire parvenir le plus promptement possible leur adresse, leurs instructions, & sur-tout les Décrets de l'Assemblée Nationale.

Ils ont fait des envois directs pour les Districts & les Municipalités.

MM. les Miniſtres de la Guerre & de la Marine ont adreſſé les ordres du Roi les plus poſitifs, pour ainſi dire, dans les vingt-quatre heures de la ſanction du Roi.

Depuis, les Députés de la Commune ſe ſont occupés de tous les acceſſoires de la fête.

D'une voix unanime, il a été voté une médaille. M. Duvivier, graveur général des médailles de France, a offert gratuitement ſes ſoins & ſes talens. Des applaudiſſemens univerſels ont accueilli la généroſité patriotique de M. Duvivier, déjà connue par pluſieurs médailles gratuites, ſupérieurement exécutées, qui ſont en même-temps la gloire de l'Artiſte, & des Héros qu'il immortaliſe, & la conſolation des bons Citoyens, dont elles font oublier les maux paſſés.

La médaille repréſentera deux mains droites qui s'uniſſent, & embraſſent une pique ſurmontée du bonnet de la liberté, avec cette deviſe *pour la Conſtitution & la Liberté* : ſur le revers, *Confédération Nationale* : avec cette Exergue, *à Paris*, *XIV Juillet M. DCC. XC.*

Il ſera diſtribué une médaille en bronze à chacun de tous MM. les Députés.

A l'égard des ornemens de la fête, nous devons es publier, & nous les publions avec joie ; le patriotiſme de tous les Artiſtes eſt inexprimable. Un Arrêté fondamental des Députés de la Commune de Paris avoit décidé ſolemnellement que l'*économie* & la *ſimplicité*, les plus grandes, ſeroient la baſe de l'ordonnance entiere de la fête. Les Artiſtes les plus célebres ont fait plier leur génie, pour ſe prêter en-

tiérement à la rigueur de l'Arrêté. Des plans de toute espece ont été mis sous les yeux des Députés. Tous ont été discutés & applaudis. Les circonstances ont heureusement permis qu'en prenant, pour ainsi dire, une idée de chacun, on ait fait un tout, un ensemble, qui, sans aucune discordance, présentera, à ce que l'on espere, le plus de perfection possible.

C'est ainsi que les Députés de la Commune de Paris, après avoir rendu toute justice au zele des Artistes, ont aussi impérieusement voulu que le travail fût réparti également entre les Citoyens de leurs Districts, qui les ont honorés de leur confiance. Une proclamation des Députés invitera les différens Districts ou Sections de Paris à faire, chacun dans leur sein, un choix convenable & proportionné des Entrepreneurs & des Ouvriers nécessaires pour l'exécution de la fête.

Les Députés de la Commune ont arrêté d'abord, que le Champ de Mars, qui se trouve placé entre les bâtimens de l'Ecole Royale Militaire & la riviere de Seine, seroit préféré, comme leur paroissant le lieu le plus propre, à raison de son étendue, & de la symmétrie de son local, pour célébrer la fête du Peuple François, la fête de la Nation entiere.

Un Cirque de 465 toises de long, sur 165 toises de large, le Cirque de forme circulaire du côté de l'Ecole Militaire, & quarré du côté de la riviere: trois rangs de gradins en amphithéâtre, dans tout le pourtour: le Cirque excavé pour ne pas masquer la vue des allées qui entourent le Champ de Mars: un arc de triomphe de vingt-quatre toises de face, fer-

vant d'entrée du côté de la riviere : un amphithéâtre, avec deux parties demi-circulaires, adoſſé au grand bâtiment de l'Ecole Militaire, dominant ſur le Cirque, deſtiné pour le Roi, l'Aſſemblée Nationale, les Ambaſſadeurs, & les Invités à la fête. Au milieu du Cirque, un autel civique de cent huit toiſes de circonférence, dont le ſtylobate, ou ſoubaſſement, contiendra le Doyen d'âge des Députés de chacun des quatre-vingt-trois Départemens, ainſi que des Troupes de ligne de terre & de mer : tous ces Députés, diſtribués en quatre-vingt-trois pelottons, ſur l'arêne du Cirque, ayant leurs drapeaux, leurs bannieres, & leur oriflamme : les Citoyens qui ſe placeront ſur les gradins du Cirque, invités à paroître en uniforme, ſur le rang ſupérieur, & à céder le rang du milieu à des femmes habillées en blanc, & parées de rubans aux couleurs de la Nation : trente tentes, de chaque côté, derriere le Cirque, deſtinées pour un repas champêtre, que les ſoixante bataillons de la Garde Nationale de Paris doivent donner, après la fête, aux Députés des quatre-vingt-trois Départemens, ainſi qu'aux Députés des Troupes de ligne : huit ponts placés à des diſtances convenables, ſur les foſſés du Champ de Mars, pour paſſer à volonté de l'extérieur dans l'intérieur : environ dix-huit mille Citoyens rempliſſant l'amphithéâtre du Roi & de l'Aſſemblée Nationale ; deux cens ſoixante mille autres Citoyens environ, placés aiſément & ſans confuſion, tant dans l'intérieur du Cirque, que dans toutes les allées qui l'environnent. Enfin, le côteau

de Chaillot formant un troiſieme amphithéâtre vraiment pittoreſque.

Telle eſt l'eſquiſe de la décoration d'une fête dont l'objet eſt unique dans l'hiſtoire, & qui ſurpaſſera ſans doute tout ce que la Grece, Rome & Palmyre ont jamais imaginé & exécuté, même de plus brillant.

La dépenſe ſera bien éloignée de l'éclat de la cérémonie.

A la vérité, il va être remué vingt-quatre mille toiſes cubes de terre, qui, à raiſon de quatre francs la toiſe, forment un objet de quatre-vingt-ſeize mille livres.

Mais la Ville de Paris eſt obligée de donner chaque jour de l'ouvrage à douze mille ouvriers, que les circonſtances privent de toute eſpece de travail. Ce feront ces douze mille hommes, pris dans les différens Diſtrits, qui ſeront employés. Ainſi l'on peut dire, à proprement parler, que la dépenſe du remuement des terres eſt nulle.

Quant au reſte de la dépenſe, on eſpere, d'après tous les détails dans leſquels on eſt entré, que le grand amphithéâtre & tous les autres acceſſoires ne paſſeront pas une ſomme de cent cinquante mille livres.

Nous obſervons que les gradins de l'amphithéâtre du cirque ne ſeront formés qu'avec de la terre battue, ſans aucune charpente, par conſéquent aucun riſque à courir.

Le Cirque ſera façonné en plan incliné, du côté de la riviere, avec quatre lignes de pente par toiſe.

682

On a déjà agité qu'elle feroit la marche qui précéderoit la fête.

On a propofé de partir de la Barriere du Trône, de fuivre la rue du fauxbourg Saint-Antoine, le Boulevard jufqu'à la Porte Saint-Denis, la rue de la Féronnerie, la rue Saint-Honoré, la rue Saint-Nicaife, le Carroufel; enfuite, après avoir reçu le Roi, la Famille Royale & l'Affemblée Nationale, le Pont-Royal, la rue du Bacq, la rue Saint-Dominique, la grande rue du Gros-Caillou, enfin l'entrée dans le Cirque, par l'arc de triomphe, fur le bord de la riviere.

Il eft auffi queftion d'un fecond jour de fêté. Il confifteroit, dans une marche, des évolutions militaires, & des réjouiffances champêtres.

Nous ne parlons ni des falves d'artillerie, qui feront répétées, ni d'un *Te Deum* en mufique militaire, ni d'illuminations. Notre objet n'a été que d'indiquer les préparatifs principaux de la fête, que les circonftances & des réflexions ultérieures ne feront què modifier.

A LA ROCHELLE,

Chez P. L. Chauvet, Imprimeur du Roi.